

CONSEIL MUNICIPAL

17 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal :

Dans le cadre des travaux de réaménagement de l'îlot Mairie - Ecole - Bibliothèque, a émis un avis favorable et autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant suivant :

- Lot 2 - Gros Œuvre - Ravalement - SAS PÉTÉ - Plus-value de 307,97 € HT

A autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à l'euro symbolique de quelques mètres carrés appartenant à la commune, à Monsieur GUILLEMARD et Mme BOURDON, à l'étude de Maître MERCIER, Notaire à La Roche-sur-Yon et à effectuer toutes les démarches nécessaires concernant cette vente.

A émis un avis favorable à l'acquisition des parcelles cadastrées ZH 184, 195, 197, 205 et 237, appartenant à la SCI DU PRE DES JONCS et la SARL JYP INVEST d'une surface globale d'environ 9900 m² au prix de 77.000 € HT et autorisé Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer le compromis et les actes chez Maître CHABOT, Notaire à Coëx.

A approuvé le contrat Vendée Territoires 2017-2020 et autorisé le Maire à signer le contrat et tous les documents se rapportant à sa mise en œuvre

~~~~~

### INFOS DIVERSES

Monsieur le Maire a informé le Conseil que des travaux complémentaires au chantier Réaménagement îlot Mairie-Ecole-Bibliothèque, non prévus au marché, doivent être réalisés, à savoir la dépose et la repose d'embrasures autour des ouvertures du rez de chaussée et le rallongement d'une cloison avec la réalisation d'un plafond sur une partie à l'étage, par la SARL BROSSET, pour un montant total de 2.742 € TTC ; la fourniture et la pose d'un revêtement de sol dans l'escalier d'accès à la salle d'activités par la SARL VEQUAUD, pour un montant de 2.679,77 € TTC.

Monsieur le Maire a fait part au Conseil de la proposition de MG SOLUTIONS pour la fourniture et la pose d'un vidéoprojecteur dans la nouvelle salle du Conseil Municipal au prix de 1.122,90 € TTC. Cette proposition a reçu un avis favorable.

Suite aux problèmes de stationnement rue des Roses, le Conseil Municipal souhaite interdire le stationnement côté impair, du n°1 jusqu'au carrefour de la rue des Primevères. A titre expérimental, un marquage au sol sera effectué côté pair, en prolongement du parking existant rue des Roses pour permettre le stationnement des véhicules des riverains.